

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel le 15 mars 2010 sous la présidence de M. Jean-Jacques BELLET, maire.

**Etaient présents :** BELLET Jean-Jacques – GAUTHIER Claude - MARTINEZ Michel – RAVIOL Brigitte – PARISIO Jean-Paul - AMORESE Patricia - SAPPEY Bernard - CRISTINI Magali – ORSI Jean-Pierre - FAURE-GEORS Yvanna – RIONDET Laurence – DAVID Pascale - MONTAPERTO Maria – BONNARD Jean-François – LOMBARD Isabelle - FERA Damiano – DUPUY Thierry - PIVETTA Daniel – ROUVEURE Didier – VIEILLY Nathalie - CORBET Jean-Luc – GRENIER Sylviane – TRICOLI Laurent - ANDRE Simone

**Absents ont donné pouvoir :**

Eliane JOLY a donné pouvoir à Brigitte RAVIOL

Christian FILLION a donné pouvoir à Michel MARTINEZ

**Absent :** Danièle ROLLAND

Magali CRISTINI a été désignée secrétaire de séance.

Jean-François BONNARD et Damiano FERA sont arrivés après l'appel.

## **1 - Approbation de la convocation en urgence du Conseil Municipal du 15 mars 2010**

**RAPPORTEUR : M. BELLET**

La convocation du présent conseil municipal fait suite à la décision des élus du groupe d'opposition, lors du conseil municipal du 9 mars 2010, de ne pas prendre part au vote du Budget annexe de la Giraudière et du Budget Primitif de la commune pour 2010, prévus à l'ordre du jour dudit conseil municipal.

La raison de cette décision est le fait que les convocations et la note de synthèse du conseil municipal du 9 mars 2010, bien qu'envoyées par la Poste le 3 mars 2010, dans le respect du délai de 5 jours francs imposé par l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), n'ont été distribuées par la Poste à certains conseillers municipaux, et notamment ceux de l'opposition, que le 6 mars 2010.

En conséquence, lors du conseil municipal du 9 mars 2010, il a été approuvé par l'ensemble des conseillers présents de convoquer un nouveau conseil municipal pour le lundi 15 mars 2010, bien que la convocation à cette date ne permette pas de respecter le délai de cinq jours francs mentionné ci-dessus. Dans le cas présent, le délai de convocation est en effet réduit à quatre jours francs, les convocations n'ayant pu être postées que le 10 mars 2010.

Cependant, la réduction de ce délai de convocation est rendue nécessaire par la nécessité de voter au plus tôt le Budget Primitif de la commune pour 2010. En effet, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), a eu lieu durant le conseil municipal du 12 janvier 2010 et l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose que le vote du Budget Primitif de la commune se déroule dans un délai de deux mois à compter du DOB. Il est donc important que la commune n'accroisse pas le retard déjà pris dans le vote de son Budget Primitif.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du CGCT, il est proposé au conseil municipal de se prononcer par un vote sur l'approbation de la convocation en urgence du présent conseil municipal.

Vote : la proposition est adoptée à l'unanimité

## **Débat :**

M. CORBET a des remarques concernant la formalisation de ce point et souhaite exprimer que le groupe d'opposition a demandé le report des points 1 et 2 car ils n'ont pas eu le temps de travailler sur les éléments des budgets. Il remercie le conseil municipal d'avoir pris en compte leur demande concernant le report des points 1 et 2.

M. CORBET informe qu'ils n'ont pas eu les documents à temps pour pouvoir travailler dessus. Il dit bien que les documents sont partis dans les délais mais qu'ils n'ont pas eu le temps d'y travailler.

Mme VIEILLY réplique en disant qu ce n'est pas le motif de la Poste qui est invoqué mais le fait qu'ils n'aient pas eu le temps d'y travailler.

M. ROUVEURE demande à ce qu'ils aient plus de temps quand le budget arrive.

M. BELLET ajoute que ce n'est pas par plaisir que la note de synthèse est envoyée au dernier moment. En effet, on est toujours en attente d'éléments des différentes administrations afin que le budget soit le plus proche de la réalité.

## **Finances**

### **2 - Budget annexe Giraudière**

**RAPPORTEUR : M. MARTINEZ**

L'instruction budgétaire et comptable M14 dispose que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains (qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent) dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations.

En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Dans ce cadre, il a été créé, par délibération du 12 janvier 2010, un budget annexe de comptabilité M14 dénommé "budget annexe de lotissements" qui regroupe l'ensemble des opérations à venir, relatives à la gestion en régie communale de lotissements ou aménagements de zones destinées à la vente.

Dans un premier temps, ce budget annexe intègre les opérations relatives à l'opération du secteur de la Giraudière Tranche 1.

Les opérations d'aménagement d'une zone d'urbanisme font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

Ce budget annexe de lotissements comprenant dans un premier temps les opérations relatives à l'aménagement du secteur de la Giraudière Tranche 1, il obéit à la règle de l'équilibre budgétaire.

Ce budget est soumis à l'examen du conseil municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

**- D'APPROUVER et de voter par chapitre**, le budget de comptabilité M14 dénommé "budget annexe de lotissements", qui retrace toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale de lotissements ou aménagements de zones destinées à la vente.

La séance est levée pour que Madame KNOPP, Directrice Générale des Services, fasse une présentation du budget dans sa globalité.

Puis la séance est reprise.

Vote : la proposition est adoptée à l'unanimité

Débat :

M. ROUVEURE demande pourquoi le dossier DGE concernant la voirie Giraudière n'est pas enlevé puisque la subvention n'est pas attribuée.

M. BELLET dit qu'il l'a su cette semaine et qu'ils seront obligés de faire des décisions modificatives car tous les prix sont calculés en fonction de la SHON qui variera en fonction des permis.

M. CORBET demande si la parcelle au « papillon » s'étend de l'autre côté de la Marjoëra

M. BELLET répond qu'effectivement elle s'étend de l'autre côté de la Marjoëra. Et que pour le moment c'est en attente et qu'il s'agit d'une provision

M. ROUVEURE dit que les aides de La Métro sont calculées en fonction de la SHON sociale réalisée, et que la commune va beaucoup toucher sur cette première partie. Et sur le reste, il y aura moins d'aides de La Métro.

M. BELLET précise que pour la 2<sup>ème</sup> partie, ils vont choisir un aménageur mais qu'ils ne savent pas où ça les mènera en terme de dépenses et de recettes.

M. BELLET confirme que la commune touchera beaucoup d'aides sur la première partie en raison du nombre de logements sociaux.

### **3- Budget Primitif de la commune 2010**

**RAPPORTEUR : M. MARTINEZ**

#### **A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Tableau n°1)**

**Produits des services du domaine et des ventes (Restaurant scolaire, Garderie-Péri-Scolaire, Transport Scolaire.**

**Attribution de Compensation l'Attribution de Compensation nous est reversée par la Métro la recette prévue est d'environ de 1 436 380 €.**

**- La DSC (Dotation de Solidarité Communautaire)**

**La DSC nous est reversée par la Métro la recette prévue est d'environ 287 500 €.**

**- Taxe sur les Pylônes Electriques est d'environ de 125 830 €.**

**-La Taxe d'électricité est d'environ 52 000 €**

**- La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est d'environ de 937 750 €**

**- Contributions Directes (Tableau n°2)**

**Il est proposé d'augmenter les taux des 3 taxes locales de 1.5%.**

	<b>Taux 2006</b>	<b>Taux 2007</b>	<b>Taux 2008</b>	<b>Taux 2009</b>	<b>Taux 2010</b>
<b>Taxe habitation</b>	<b>8.46%</b>	<b>8.46%</b>	<b>9.14%</b>	<b>9.37%</b>	<b>9.51%</b>
<b>Foncier Bâti</b>	<b>20.93%</b>	<b>20.93%</b>	<b>22.61%</b>	<b>23.40%</b>	<b>23.75%</b>
<b>Foncier Non Bâti</b>	<b>61.53%</b>	<b>61.53%</b>	<b>66.46%</b>	<b>66.46%</b>	<b>67.46%</b>

**- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (pour information)**

La perception de cette taxe est depuis le 01/01/2005 la compétence de La Métro. Toutes les charges liées à la collecte des ordures ménagères et à la déchetterie ont été transférées à la Métro. La recette 2009 de La Métro est de 2 148 446 € quicorrespond à un taux d'imposition de 9.29% en 2009. En 2010 le taux baisse et sera de 8.75%.

**Reversement salaire des budgets annexes**

Monsieur le Maire rappelle :

- que le C.C.A.S., la R.P.A., le budget annexe de GIRAUDIÈRE et le budget annexe de l'EAU ont prévu dans leurs B.P. des reversements au Budget Communal,
- que ces reversements correspondent aux traitements des agents intervenant pour le compte du CCAS, de la R.P.A., du budget annexe de GIRAUDIÈRE et du budget annexe de l'EAU et payés par le budget communal,
- qu'un tableau détaillé a été présenté pour préciser les calculs de ces reversements.  
Personnel travaillant pour les différents services communaux (Régies ou Etablissements Publics)

Année 2010

<b>I - Centre Communal d'Action Sociale</b>	<b>804 057 €</b>
<b>1- Centre Socio-Culturel</b>	<b>694 057 €</b>
<b>Cpte 6215 – Rémunération de personnel permanent - Personnel affecté par collectivité</b>	
<b>2- B.A.S.</b>	<b>110 000 €</b>
<b>Cpte 6215 – Rémunération de Personnel Permanent - Personnel affecté par collectivité</b>	

**Totaux CCAS**

	<b>CSC</b>	<b>BAS</b>	<b>TOTAL CSC + BAS</b>
<b>Cpte 6215</b>	<b>694 057€</b>	<b>110 000 €</b>	<b>804 057 €</b>

<b>II - Résidence Personnes Agées</b>	<b>117 728 €</b>
<b>Cpte 6215. Rémunération de personnel – personnel affecté à l'établissement</b>	

<b>III - Eau.</b>	<b>103 550 €</b>
<b>Cpte 6287- Représentant les Rémunérations et Charges des Agents du Service</b>	

<b>VI – Giraudière.</b>	<b>50 030 €</b>
<b>Cpte 6287- Représentant les Rémunérations et Charges des Agents du Service</b>	



<b>EAU DEPENSES</b>	<b>COMMUNE RECETTES</b>
<b>Cpte 6287 1 100€ Remboursement de frais dépenses fournitures administratives &amp; carburant.</b>	<b>Cpte 70872 1 100€ Reversement des sommes correspondantes à la commune, compte tenu de l'impossibilité d'obtenir des facturations différenciées.</b>
<b>S.T.I.S.A DEPENSES</b>	<b>COMMUNE RECETTES</b>
<b>Cpte 6287 1 311€ Remboursement de frais dépenses fournitures administratives.</b>	<b>Cpte 70872 1 311€ Reversement des sommes correspondantes à la commune, compte tenu de l'impossibilité d'obtenir des facturations différenciées.</b>
<b>S.I.V.A.S.P DEPENSES</b>	<b>COMMUNE RECETTES</b>
<b>Cpte 62878 394€ Remboursement de frais dépenses fournitures administratives.</b>	<b>Cpte 70872 394€ Reversement des sommes correspondantes à la commune, compte tenu de l'impossibilité d'obtenir des facturations différenciées.</b>
<b>SIVOM D'URIOL DEPENSES</b>	<b>COMMUNE RECETTES</b>
<b>Cpte 62878 500€ Remboursement de frais dépenses fournitures administratives.</b>	<b>Cpte 70872 500€ Reversement des sommes correspondantes à la commune, compte tenu de l'impossibilité d'obtenir des facturations différenciées.</b>

**Le montant total des recettes de fonctionnement 2010 prévu est de 7 751 600.34€.**

**Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ces recettes de fonctionnement.**

## **B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Tableau n°1)**

### **Dans le poste dépenses de personnel :**

Ouverture de la structure multi-accueil (Infirmière, agent renfort, agent social et agent d'entretien)  
30 changements d'échelon  
9 changements de grade  
2 nominations suite à réussite de concours  
2 titularisations  
Augmentation de la valeur du point d'indice de 1%  
Augmentation du GIPA (augmentation du taux d'inflation de référence)  
Renfort dans certains services (CCAS, Accueil, CSC, RH)  
Augmentation garantie de salaire MNT

**Les dépenses de personnel s'élèvent à 3 645 000 € soit une augmentation de 5.58% (par rapport au réalisé 2009).**

### **Dans le chapitre subventions**

**Le montant des subventions aux associations : scolaires (sortie pédagogique, scolaire non varçois), sport, culture et patrimoine, social est de 120 000 €**

**Le montant des subventions RPA : 56 054.61 €, BAS :125 949.53 €, CSC : 550 131.88 € soit un total de 732 140 €.**

### **Participations (Tableau n° 3)**

**Dans le chapitre Participations aux organismes de regroupement et aux syndicats**

**Le montant total 2010 est de 213 725€ dont 62 500 € pour SIVOM, 125 000 € pour SIVASP.**

**L'ensemble des dépenses de fonctionnement pour 2010 est de 7 751 600.34 €**

### **AUTOFINANCEMENT**

**Le Budget Primitif 2010 dégage un autofinancement de 856 405.34 €**

**Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ces dépenses de fonctionnement.**

## **C – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (Tableau n°4)**

- 856 405.34 € : Virement section Fonctionnement affecté à l'investissement
- 675 462.05 € : Excédent de fonctionnement
- 241 000.00 € : Amortissement des immobilisations
- 319 000.00 € : Retour de TVA (remboursement de TVA sur investissement de 2009)
- 70 900.00 € : Taxe Locale d'Equipement
- 925 234.90 € : Estimation des subventions et participations attendues
- 585 000.00 € : Produits de Cessions (RIE 235 000€, Assurance pour la Bibliothèque 350 000 €)
- 890 988.03 € : Emprunt éventuellement nécessaire pour équilibrer les dépenses 2010

**Total des recettes d'investissement : 4 607 625.61 €**

**Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ces recettes d'investissement.**

## **D – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Tableau n°4)**

**Déficit Investissement 2009 : 672 609.75 €**

### **Frais d'études : 182 513.32 €**

Aménagement des abords de l'étang Beylier  
Extension de la cantine scolaire Charles Mallerin  
Amélioration de la desserte forestière Saint Ange Pré du Four  
Extension de la cantine scolaire des Poussous  
MOE construction Centre de Loisirs  
MOE construction de quatre classes Groupe Scolaire des Poussous  
Diagnostic performance énergétique bâtiments de plus de 1000m2  
Diagnostic accessibilité bâtiments aux personnes à mobilité réduite  
Programme aménagement place de la République  
Requalification de la rue de Mazetière  
Etude sur le PLD  
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour marché d'entretien éclairage public  
Oriel Aménagement des combles  
Réserve incendie Saint Ange

### **Participation logements Sociaux : 172 240 €**

### **Frais d'acquisition : 28 900 €**

### **Projet amélioration desserte de Saint Ange : 48 200 €**

### **Travaux dans Bâtiments Scolaires : 60 700 €**

### **Travaux dans Bâtiments publics : 562 790 € (Dont travaux Bibliothèque suite à incendie : 418 600 €)**

### **Travaux de Voirie : 442 730 € (Marché à bons de commande, Aménagement voirie route du Martinais d'en Bas, Remise en état route de Saint Ange)**

### **Installations de Voirie : 74 140 € (Cimetière reprise des tombes abandonnées, logettes pour conteneurs)**

### **Installations d'Electrification : 41 260 € Programme points lumineux (31 260 €), illumination période de Noël (10 000 €)**

### **Achat de véhicule : 10 000 €**

### **Informatique (matériels + logiciels tous services confondus) : 25 380 €**

### **Installations Matériels et Outillages Technique : 133 500 €**

### **Mobilier : 17 300 €**

### **Marché de Travaux : Travaux Aménagement Ambroise Croizat (solde) : 22 000 € Halte Garderie (solde) : 225 450 € Extension cantine scolaire Charles Mallerin : 297 000 €**

**Réhabilitation Gymnase Lionel Terray : 538 200 €**  
**Requalification rue de la Pissarde : 360 000 €**

**Total dépenses d'investissement : 4 607 625.61 €**

**Le montant total des chapitres 20, 21 et 23 (études, travaux, acquisitions et marchés) est de 3 074 140.57 € pour 2010**

**Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ces dépenses d'investissement.**

M. MARTINEZ présente le budget au moyen d'une présentation PPT.

M. ROUVEURE dit que sur les produits exceptionnels en 2009, cela correspond à la maison Fayant et aux bâtiments des instituteurs. Il demande s'ils ont touché de l'argent.

M. MARTINEZ répond oui

M. MARTINEZ demande si tout le monde souhaite voter chapitre par chapitre

Il est proposé de présenter l'ensemble des dépenses et de revenir en arrière après.

M. TRICOLI se demande où en est l'autofinancement.

M. MARTINEZ répond qu'il était de 691 000€

M. TRICOLI demande où est la différence par rapport à l'an dernier.

M. MARTINEZ explique que suivant les recettes présentées, ils ont diminués les dépenses (notamment celles des participations) même si l'augmentation est de 2%.

M. GAUTHIER ajoute que l'augmentation est seulement au niveau des participations.

M. ROUVEURE dit que là où ils dépensent le moins c'est sur les charges du personnel et le SIVASP et qu'également ils paient moins d'intérêts.

M. TRICOLI trouve que ce budget semble plus réaliste que celui de l'année dernière.

M. MARTINEZ explique que ce budget sera toujours plus juste puisque les réductions des dépenses ont été faites

M. TRICOLI constate qu'ils arrivent à dépenser moins avec un autofinancement de plus de 800 000€, il dit que le groupe de l'opposition est satisfait et demande si l'augmentation de 1,5% est donc nécessaire.

M. MARTINEZ précise que l'augmentation est de 2,03% pour les dépenses.

M. TRICOLI demande si par principe, il faut augmenter les impôts chaque année.

M. MARTINEZ répond qu'il ne sait pas pour les années futures.

M. BELLET dit que les dotations baissent et qu'ils ont aussi besoin de cet autofinancement afin de moins emprunter.

M. TRICOLI constate qu'au vu des chiffres, 1,5% c'est rien.

M. MARTINEZ dit qu'il y a une inflation de 1,2%

M. PARISIO dit que faire du 0%, c'est juste pour faire plaisir et qu'il vaut mieux augmenter un peu chaque année que beaucoup en une seule fois.

M. MARTINEZ informe qu'il était prévu d'augmenter les taxes locales de 6% en 2010 pour permettre un autofinancement suffisant.

M. BELLET dit que la masse salariale a largement augmenté.

M. ROUVEURE inquiet, réplique en disant qu'ils avaient prévu de prendre une infirmière et 700 000€, et que maintenant, ils sont à 100 000€ de moins qu'au budget primitif de 2009. Le budget de main d'œuvre est en pleine essor et qu'il y a une augmentation de masse de travail.

M. ROUVEURE demande s'il est opportun d'avoir un budget de main d'œuvre inférieur en 2010

M. MARTINEZ rappelle qu'il y a eu des départs en retraite en 2009

M. GAUTHIER pense qu'aujourd'hui les projets en cours n'ont encore aucune incidence sur les effectifs

M. ROUVEURE dit qu'il y a une montée en charge du travail

M. BELLET dit que, par exemple, pour la partie scolaire qui est en baisse, ils répartissent les heures des agents et que certains postes ne sont pas remplacés.

M. CORBET dit que le fait d'augmenter de 1,5%, ils ont un peu de peine, quand il y aura des contributions directes supplémentaires, la justification des 1,5% ne sera pas évidente. Baisser, c'est plus digeste, la mission de la commune n'est pas de faire une réserve d'argent sauf s'ils l'investissent.

M. BELLET dit qu'ils l'investiront dans des travaux, s'ils enlèvent 1,5%, ils enlèvent 30 000 €

M. ROUVEURE dit que quand on a des sous, on les dépense

M. BELLET répond que les travaux et les études lancées sont nécessaires, et il s'agit de ce sont des besoins exprimés par les varçois. Au niveau des taux d'intérêts pour l'instant, ça va mais nous ne maîtrisons pas bien. A priori ils devraient repartir à la hausse.

Le groupe d'opposition demande une levée de séance.

La séance est levée à 21h12

Reprise de la séance à 21h25

#### Vote sur les recettes de fonctionnement

Vote pour approuver les recettes de fonctionnement du B.P 2010 : unanimité

M. CORBET s'exprime au nom du groupe VAR, Le groupe décide de voter le budget. Ils avaient un niveau d'exigence, celui de la population, quand ils entendent que les départs ne sont pas remplacés et que les efforts et la qualité des services à la population sont maintenus, ils sont d'accord. Ils votent ce budget car ils ont vu l'audit de stratorial et les efforts qu'il y a eu dans le DOB, ils peuvent entendre ce budget et le voter en l'état.

#### Vote sur les dépenses de fonctionnement

Vote pour approuver les dépenses de fonctionnement du B.P 2010 : unanimité

Investissement :

M. GAUTHIER demande si pour la bibliothèque, ce n'est qu'une estimation

M. CORBET demande si l'assureur a envoyé son devis

M. BELLET répond non mais qu'il attend tous les devis des entreprises.

#### Vote sur les recettes d'investissement

Vote pour approuver les recettes d'investissement du B.P 2010 : unanimité

#### Vote sur les dépenses d'investissement

Vote pour approuver les recettes d'investissements du B.P 2010 : unanimité

Questions diverses :

M. TRICOLI souhaite des précisions sur l'antenne TNT

M. GAUTHIER répond qu'elle est sur Chamrousse dans un premier temps, puis ensuite à St Ange

M. ROUVEURE demande où on en est pour l'antenne téléphonie

M. BELLET répond que c'est terminé, qu'il y a eu 3 semaines de retard par EDF mais qu'il n'y a pas de problème, l'alimentation se fait par celle de Beauregard.